







AVIS D'APPEL D'OFFRE

Acquisition de véhicules pour le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) et la Direction de la Médecine Hospitalière (DMH) F 102/2018

- 1. L'Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé) a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire, afin de financer le Programme de Renforcement du Système de Santé 1 (PRSS 1) ; et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés relatifs à l'acquisition de véhicules pour le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) et la Direction de la Médecine Hospitalière (DMH).
- 2. L'UCP C2D Santé sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de véhicules pour le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) et la Direction de la Médecine Hospitalière (DMH).

Le présent appel d'offres ouvert est composé de trois (03) lots :

Lot	Désignations	Quantité	Délai de livraison	Lieu de livraison
1	Acquisition de véhicules liaison	1	60 jours	Abidjan
2	Acquisition de véhicules de direction	2	60 jours	Abidjan
3	Acquisition de véhicules 4X4 châssis long	3	60 jours	Abidjan

Le marché est passé sur prix unitaire.

- 3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini dans le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les Candidats éligibles.
- 4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres, le retirer gratuitement et/ou obtenir des informations supplémentaires auprès de :

UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6ème étage—Téléphone: 20 24 22 07 / 87 55 78 86 de 09h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 30 mn à 16 h 30 mn, voir Madame LOUOBA Colomb Epse TAPE, e-mail: colombelouoba@gmail.com copie à konemadu@me.com.

et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrés.

- 5. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans le document d'appel d'offre.
- 6. Les candidats peuvent retirer gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7. Les offres devront être soumises au plus tard **le Jeudi 12 juillet à 10 heures 00 minutes**, à l'adresse ci-après :

Secrétariat de l'UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6ème étage, (à 30 mètres de l'hôtel IBIS), Tél : 20 24 22 07 / 87 55 78 86

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le **Jeudi 12 juillet 2018 à 10 heures 30 minutes,** à l'adresse ci-dessus :

8. Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre chargé des finances, d'un montant de :

Allotissement	Désignations	Montant du cautionnement provisoire
Lot 1	véhicule liaison	250 000 FCFA
Lot 2	véhicules de direction	600 000 FCFA
Lot 3	véhicules 4X4 châssis long	1 200 000 FCFA

NB : L'absence de cautionnement provisoire est éliminatoire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

- 9. Dès la validation de la décision d'attribution du des marchés, l'Autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- 10. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement et à la redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes du marché) aux frais des titulaires.
- 11. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret n° 2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur les ressources du C2D, et au Décret n° 2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le Décret n° 2014-306 du 27 mai 2014 et le Décret n° 2015-525 du 15 juillet 2015 et ses textes d'application, ainsi qu'aux Directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les pays étrangers de février 2017.